

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
 DEMANDE D'APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS ET DE LEUR
 PONDÉRATION, DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT RECHERCHÉ ET DES EXIGENCES
 MINIMALES POUR L'APPEL D'OFFRES DE 1 500 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE (A/O 2023-01)**

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

1. **Références :** (i) Dossier R-4110-2019 Phase 3, Décision [D-2021-173R](#), p. 6;
 (ii) Pièce [B-0050](#), p. 23, Annexe C : Grille d'analyse proposée;
 (iii) Pièce [B-0050](#), p. 9, lignes 11 à 141.

Préambule :

(i) Grille de sélection et pondération pour le bloc de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02)	(ii) Grille d'analyse du bloc de 1 500 MW d'énergie éolienne (A/O 2023-01)																																																																																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Critères de sélection</th> <th style="text-align: center;">Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contenu québécois visant 60 % des dépenses globales du parc éolien</td> <td style="text-align: center;">{-10 / -5 / 0 / 5 / 10}</td> </tr> <tr> <td>Si CQ > 70%</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Si 60% < CQ ≤ 70%</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Si CQ = 60%</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Si 50% < CQ < 60%</td> <td style="text-align: center;">-5</td> </tr> <tr> <td>Si CQ = 50%</td> <td style="text-align: center;">-10</td> </tr> <tr> <td>Contenu régional visant 35 % des dépenses globales du parc éolien</td> <td style="text-align: center;">{-10 / -5 / 0 / 5 / 10}</td> </tr> <tr> <td>Si CR > 45%</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Si 35% < CR ≤ 45%</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Si CR = 35%</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Si 25% ≤ CR < 35%</td> <td style="text-align: center;">-5</td> </tr> <tr> <td>Si CR < 25%</td> <td style="text-align: center;">-10</td> </tr> <tr> <td>Développement durable</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>Existence d'un système de certification environnementale</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Certification ISO 14001</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Engagement à la traçabilité SMI</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Indicateur à caractère social</td> <td style="text-align: center;">7</td> </tr> <tr> <td>Appui du milieu local</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Plan d'insertion du projet</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Participation du milieu local (PC) à hauteur d'insertion 50%</td> <td style="text-align: center;">{-5 / -2,5 / 0 / 2,5 / 5}</td> </tr> <tr> <td>Si PC ≥ 50%</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Si PC > 40% et < 50%</td> <td style="text-align: center;">2,5</td> </tr> <tr> <td>Si PC = 40%</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Si PC ≥ 30% et < 40%</td> <td style="text-align: center;">-2,5</td> </tr> <tr> <td>Si PC < 30%</td> <td style="text-align: center;">-5</td> </tr> <tr> <td>Contrat visant une durée de 30 ans</td> <td style="text-align: center;">{-2 / 0 / 2}</td> </tr> <tr> <td>Si DC ≥ 30 ans</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Si DC > 20 ans et < 30 ans</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Si DC = 20 ans</td> <td style="text-align: center;">-2</td> </tr> <tr> <td>Capacité financière</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Solidité financière</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Faisabilité du projet</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Raccordement au réseau</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Plan directeur de réalisation du projet</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Plan d'obtention des autorisations gouvernementales</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Qualité des données de vent</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Expérience pertinente</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Somme des critères non monétaires</td> <td style="text-align: center;">40</td> </tr> <tr> <td>Coût de l'électricité</td> <td style="text-align: center;">60</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> </tbody> </table>	Critères de sélection	Pondération	Contenu québécois visant 60 % des dépenses globales du parc éolien	{-10 / -5 / 0 / 5 / 10}	Si CQ > 70%	10	Si 60% < CQ ≤ 70%	5	Si CQ = 60%	0	Si 50% < CQ < 60%	-5	Si CQ = 50%	-10	Contenu régional visant 35 % des dépenses globales du parc éolien	{-10 / -5 / 0 / 5 / 10}	Si CR > 45%	10	Si 35% < CR ≤ 45%	5	Si CR = 35%	0	Si 25% ≤ CR < 35%	-5	Si CR < 25%	-10	Développement durable	9	Existence d'un système de certification environnementale	2	Certification ISO 14001	1	Engagement à la traçabilité SMI	1	Indicateur à caractère social	7	Appui du milieu local	1	Plan d'insertion du projet	1	Participation du milieu local (PC) à hauteur d'insertion 50%	{-5 / -2,5 / 0 / 2,5 / 5}	Si PC ≥ 50%	5	Si PC > 40% et < 50%	2,5	Si PC = 40%	0	Si PC ≥ 30% et < 40%	-2,5	Si PC < 30%	-5	Contrat visant une durée de 30 ans	{-2 / 0 / 2}	Si DC ≥ 30 ans	2	Si DC > 20 ans et < 30 ans	0	Si DC = 20 ans	-2	Capacité financière	2	Solidité financière	2	Faisabilité du projet	5	Raccordement au réseau	1	Plan directeur de réalisation du projet	1	Plan d'obtention des autorisations gouvernementales	1	Qualité des données de vent	2	Expérience pertinente	2	Somme des critères non monétaires	40	Coût de l'électricité	60	Total	100	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Critères de sélection</th> <th style="text-align: center;">Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contenu québécois (CQ) basé sur les dépenses globales du parc éolien</td> <td style="text-align: center;">12</td> </tr> <tr> <td>Si CQ ≥ 60 %</td> <td style="text-align: center;">12</td> </tr> <tr> <td>Si 50 % < CQ < 60 %</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>Si 30 % < CQ ≤ 50 %</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Si CQ ≤ 30 %</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Développement durable</td> <td style="text-align: center;">18</td> </tr> <tr> <td>Implantation dans le milieu</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Plan d'insertion du projet</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Consultation avec les Communautés autochtones</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Participation communautaire (PC)</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Si PC ≥ 50 %</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td>Si 30 % ≤ PC < 50 %</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Si 10 % ≤ PC < 30 %</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Si PC < 10%</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Bonification si participation autochtone</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Retombées économiques pour les Communautés autochtones</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Expérience pertinente</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Capacité financière</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Faisabilité du projet</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td>Plan directeur de réalisation du projet</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Qualité des données de vent et du rapport d'expert sur le potentiel énergétique</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Somme des critères non monétaires</td> <td style="text-align: center;">40</td> </tr> <tr> <td>Coût de l'électricité</td> <td style="text-align: center;">60</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> </tbody> </table>	Critères de sélection	Pondération	Contenu québécois (CQ) basé sur les dépenses globales du parc éolien	12	Si CQ ≥ 60 %	12	Si 50 % < CQ < 60 %	8	Si 30 % < CQ ≤ 50 %	4	Si CQ ≤ 30 %	0	Développement durable	18	Implantation dans le milieu	4	Plan d'insertion du projet	2	Consultation avec les Communautés autochtones	2	Participation communautaire (PC)	11	Si PC ≥ 50 %	6	Si 30 % ≤ PC < 50 %	4	Si 10 % ≤ PC < 30 %	2	Si PC < 10%	0	Bonification si participation autochtone	5	Retombées économiques pour les Communautés autochtones	3	Expérience pertinente	2	Capacité financière	2	Faisabilité du projet	6	Plan directeur de réalisation du projet	4	Qualité des données de vent et du rapport d'expert sur le potentiel énergétique	2	Somme des critères non monétaires	40	Coût de l'électricité	60	TOTAL	100
Critères de sélection	Pondération																																																																																																																																				
Contenu québécois visant 60 % des dépenses globales du parc éolien	{-10 / -5 / 0 / 5 / 10}																																																																																																																																				
Si CQ > 70%	10																																																																																																																																				
Si 60% < CQ ≤ 70%	5																																																																																																																																				
Si CQ = 60%	0																																																																																																																																				
Si 50% < CQ < 60%	-5																																																																																																																																				
Si CQ = 50%	-10																																																																																																																																				
Contenu régional visant 35 % des dépenses globales du parc éolien	{-10 / -5 / 0 / 5 / 10}																																																																																																																																				
Si CR > 45%	10																																																																																																																																				
Si 35% < CR ≤ 45%	5																																																																																																																																				
Si CR = 35%	0																																																																																																																																				
Si 25% ≤ CR < 35%	-5																																																																																																																																				
Si CR < 25%	-10																																																																																																																																				
Développement durable	9																																																																																																																																				
Existence d'un système de certification environnementale	2																																																																																																																																				
Certification ISO 14001	1																																																																																																																																				
Engagement à la traçabilité SMI	1																																																																																																																																				
Indicateur à caractère social	7																																																																																																																																				
Appui du milieu local	1																																																																																																																																				
Plan d'insertion du projet	1																																																																																																																																				
Participation du milieu local (PC) à hauteur d'insertion 50%	{-5 / -2,5 / 0 / 2,5 / 5}																																																																																																																																				
Si PC ≥ 50%	5																																																																																																																																				
Si PC > 40% et < 50%	2,5																																																																																																																																				
Si PC = 40%	0																																																																																																																																				
Si PC ≥ 30% et < 40%	-2,5																																																																																																																																				
Si PC < 30%	-5																																																																																																																																				
Contrat visant une durée de 30 ans	{-2 / 0 / 2}																																																																																																																																				
Si DC ≥ 30 ans	2																																																																																																																																				
Si DC > 20 ans et < 30 ans	0																																																																																																																																				
Si DC = 20 ans	-2																																																																																																																																				
Capacité financière	2																																																																																																																																				
Solidité financière	2																																																																																																																																				
Faisabilité du projet	5																																																																																																																																				
Raccordement au réseau	1																																																																																																																																				
Plan directeur de réalisation du projet	1																																																																																																																																				
Plan d'obtention des autorisations gouvernementales	1																																																																																																																																				
Qualité des données de vent	2																																																																																																																																				
Expérience pertinente	2																																																																																																																																				
Somme des critères non monétaires	40																																																																																																																																				
Coût de l'électricité	60																																																																																																																																				
Total	100																																																																																																																																				
Critères de sélection	Pondération																																																																																																																																				
Contenu québécois (CQ) basé sur les dépenses globales du parc éolien	12																																																																																																																																				
Si CQ ≥ 60 %	12																																																																																																																																				
Si 50 % < CQ < 60 %	8																																																																																																																																				
Si 30 % < CQ ≤ 50 %	4																																																																																																																																				
Si CQ ≤ 30 %	0																																																																																																																																				
Développement durable	18																																																																																																																																				
Implantation dans le milieu	4																																																																																																																																				
Plan d'insertion du projet	2																																																																																																																																				
Consultation avec les Communautés autochtones	2																																																																																																																																				
Participation communautaire (PC)	11																																																																																																																																				
Si PC ≥ 50 %	6																																																																																																																																				
Si 30 % ≤ PC < 50 %	4																																																																																																																																				
Si 10 % ≤ PC < 30 %	2																																																																																																																																				
Si PC < 10%	0																																																																																																																																				
Bonification si participation autochtone	5																																																																																																																																				
Retombées économiques pour les Communautés autochtones	3																																																																																																																																				
Expérience pertinente	2																																																																																																																																				
Capacité financière	2																																																																																																																																				
Faisabilité du projet	6																																																																																																																																				
Plan directeur de réalisation du projet	4																																																																																																																																				
Qualité des données de vent et du rapport d'expert sur le potentiel énergétique	2																																																																																																																																				
Somme des critères non monétaires	40																																																																																																																																				
Coût de l'électricité	60																																																																																																																																				
TOTAL	100																																																																																																																																				

(iii) « *Le Distributeur propose d'attribuer 60 points au coût de l'électricité et 40 points pour les critères non monétaires. Le Distributeur considère que cette pondération représente un équilibre entre les préoccupations du gouvernement exprimées au Règlement et au Décret ainsi qu'à la LRE.* » [nous soulignons]

Demandes :

À partir des références (i) et (ii), la Régie a préparé les tableaux comparatifs suivants :

R-4110-2019, Ph. 3 (D-2021-173)		R-4210-2022, Ph. 3	
Éolien 300 MW		Éolien 1 500 MW	
A/O 2021-02		A/O 2023-01	
Critères de sélection	Pondération	Critères de sélection	Pondération
Contenu québécois (CQ) visant 60 % des dépenses globales du parc éolien	(-10 / -5 / 0 / 5 / 10)	Contenu québécois (CQ) visant 60 % des dépenses globales du parc éolien	(0 / 4 / 8 / 12)
Si CQ > 70%	10	Si CQ ≥ 60%	12
Si 60% < CQ ≤ 70%	5	Si 50% < CQ < 60%	8
Si CQ = 60%	0	Si 30% < CQ ≤ 50%	4
Si 50% < CQ < 60%	-5	Si CQ ≤ 30%	0
Si CQ = 50%	-10		
Contenu régional (CR) visant 35 % des dépenses globales du parc éolien	(-10 / -5 / 0 / 5 / 10)		
Si CR > 45%	10		
Si 35% < CR ≤ 45%	5		
Si CR = 35%	0		
Si 25% ≤ CR < 35%	-5		
Si CR < 25%	-10		
Développement durable	9	Développement durable	18
Existence d'un système de certification environnementale	2		
Certification ISO 14001	1		
Engagement à la Traçabilité NAR	1		
Indicateur à caractère social	7		
Appui du milieu local	1		
Implantation dans le milieu	1	Implantation dans le milieu	4
Plan d'insertion du projet	1	Plan d'insertion du projet	2
Participation du milieu local (PC) à hauteur d'environ 50 %	(-5 / -2,5 / 0 / 2,5 / 5)	Consultation avec les communautés autochtones	2
Si PC ≥ 50 %	5	Participation du milieu local (PC) à hauteur d'environ 50 %	(0 / 2 / 4 / 5 / 6 / 7 / 9 / 11)
Si 40 % < PC < 50 %	2,5	Si PC ≥ 50 %	6
Si PC = 40 %	0	Si 30 % ≤ PC < 50 %	4
Si 30 % ≤ PC < 40 %	-2,5	Si 10 % ≤ PC < 30 %	2
Si PC < 30 %	-5	Si PC < 10%	0
		Bonification si participation autochtone	5
		Retombées économiques pour les communautés autochtones	3
Contrat visant une durée de 30 ans	(-2 / 0 / 2)		
Si DC ≥ 30 ans	2		
Si 20 ans < DC < 30 ans	0		
Si DC = 20 ans	-2		
Capacité financière	2	Capacité financière	2
Faisabilité du projet	5	Faisabilité du projet	6
Raccordement au réseau	1		
Plan directeur de réalisation du projet	1	Plan directeur de réalisation du projet	4
Plan d'obtention des autorisations gouvernementales	1		
Qualité des données de vent	2	Qualité des données de vent et du rapport d'expert sur le potentiel énergétique	2
Expérience pertinente	2	Expérience pertinente	2
Somme des critères non monétaires	40	Somme des critères non monétaires	40
Coût de l'électricité	60	Coût de l'électricité	60
Total	100	Total	100

Les caractères en rouge indiquent les modifications et les ajouts de critères de la grille proposée pour l'A/O 2023-01 par rapport à la grille de l'A/O 2021-01
 Les cellules hachurées en vert représentent des ajouts de critères à la grille proposée pour l'A/O 2023-01 par rapport à la grille de l'A/O 2021-01
 Les cellules hachurées en bleu représentent des suppressions de critères à la grille proposée pour l'A/O 2023-01 par rapport à la grille de l'A/O 2021-01

R-4110-2019, Phase 3		R-4210-2022, Phase 3	
Critères de sélection	Pondération	Critères de sélection	Pondération
Contenu québécois (CQ) visant 60 % des dépenses globales du parc éolien	(-10 / -5 / 0 / 5 / 10)	Contenu québécois (CQ) visant 60 % des dépenses globales du parc éolien	(0 / 4 / 8 / 12)
Si CQ > 70%	10	Si CQ ≥ 60%	12
Si 60% < CQ ≤ 70%	5	Si 50% < CQ < 60%	8
Si CQ = 60%	0	Si 30% < CQ ≤ 50%	4
Si 50% < CQ < 60%	-5	Si CQ ≤ 30%	0
Si CQ = 50%	-10		

- 1.1. Veuillez expliquer les changements apportés à la pondération du critère de « *Contenu québécois (CQ) visant 60 % des dépenses globales du parc éolien* » de la grille proposée par rapport à la grille approuvée par la Régie dans le cadre de sa décision D-2021-173R.
 - 1.1.1. Veuillez expliquer pourquoi le Distributeur a renoncé à l'utilisation de la pondération positive / négative dans la grille proposée.
- 1.2. Veuillez expliquer le retrait du critère d'« *Existence d'un système de certification environnementale* » de la grille proposée.
- 1.3. Veuillez expliquer le retrait du sous-critère d'« *Appui du milieu* » de la grille proposée. Veuillez également faire le lien entre ce retrait et l'augmentation de la pondération du sous-critère du « *Plan d'insertion du projet* » dans la grille proposée.
- 1.4. Veuillez expliquer le retrait du critère de « *Contrat visant une durée de 30 ans* » de la grille proposée.
- 1.5. Veuillez expliquer le retrait des sous-critères de « *Raccordement au réseau* » et de « *Plan d'obtention des autorisations gouvernementales* » de la grille proposée. Veuillez également concilier ces retraits avec l'augmentation de la pondération du sous-critère du « *Plan directeur de réalisation du projet* » dans la grille proposée.

À partir des références (i) et (ii), la Régie a préparé le tableau comparatif suivant :

Contenu québécois (CQ) visant 60 % des dépenses globales du parc éolien	Participation du milieu local (PC) à hauteur d'environ 50 %
Si $CQ \geq 60\%$	Si $PC \geq 50\%$
Si $50\% < CQ < 60\%$	Si $30\% \leq PC < 50\%$
Si $30\% < CQ \leq 50\%$	Si $10\% \leq PC < 30\%$
Si $CQ \leq 30\%$	Si $PC < 10\%$

- 1.6. Veuillez expliquer les différences dans la structure des intervalles pour ces deux critères.
- 1.7. Veuillez expliquer l'affirmation en référence (iii), selon laquelle le fait d'attribuer 60 points au coût de l'électricité et 40 points aux critères non monétaires représente un équilibre entre les préoccupations du gouvernement exprimées au Règlement et au Décret et la Loi sur la Régie de l'énergie (LRE).

2. **Références :**
- (i) Dossier R-4110-2019 Phase 3, pièce [B-0201](#), p. 22, R. 3.1 et 3.1.1.;
 - (ii) Pièce [B-0050](#), p. 7.

Préambule :

(i) « 3.1 Veuillez confirmer ou infirmer que les soumissions de puissance ou d'énergie provenant d'équipements de production déjà en service seront admissibles aux appels d'offres.

Réponse : Dans la mesure où les soumissions sont conformes à l'ensemble des modalités et des critères des appels d'offres, le Distributeur confirme que celles-ci sont admissibles.

3.1.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser la manière dont les grilles de sélection s'appliqueront aux soumissions de puissance ou d'énergie provenant de tels équipements.

Réponse : Le Distributeur procédera à l'analyse individuelle de ces soumissions au même titre que toute autre soumission qui sera déposée. Les grilles s'appliquent quel que soit le projet soumis. »

(ii) « Les dates garanties de début des livraisons d'électricité admissibles sont le 1^{er} décembre 2027, le 1^{er} décembre 2028 et le 1^{er} décembre 2029 (les Dates admissibles). »

Demandes :

- 2.1. Veuillez identifier le nombre de contrats d'approvisionnements en énergie éolienne du Distributeur qui arriveront à échéance avant les dates garanties de début des livraisons d'électricité admissibles, i.e., le 1^{er} décembre 2027, le 1^{er} décembre 2028 et le 1^{er} décembre 2029.
- 2.2. Veuillez confirmer, ou infirmer, que ces fournisseurs d'énergie éolienne seraient en mesure, à partir de parcs existants, de participer à l'A/O 2023-01.
- 2.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser sur quelles bases seront évaluées les dépenses globales d'un parc éolien existant afin d'évaluer le critère de « *Contenu québécois (CQ) visant 60 % des dépenses globales du parc éolien* » de la grille de sélection.
- 2.2.2. Dans l'affirmative, veuillez préciser sur quelles bases sera évalué le plan d'insertion d'un parc existant.
- 2.2.3. Dans l'affirmative, veuillez préciser sur quelles bases sera évalué le critère de « *Plan directeur de réalisation du projet* » d'un parc éolien existant.
- 2.2.4. Dans l'affirmative, veuillez préciser sur quelles bases sera évaluée la qualité des données de vent et du rapport d'expert sur le potentiel énergétique d'un parc éolien existant.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT RECHERCHÉ

3. **Référence :** Pièce [B-0050](#), p. 6 et 7.

Préambule :

« Un soumissionnaire peut proposer un projet combinant un parc éolien avec une puissance garantie fournie par un système de stockage d'énergie (le SSÉ). Le SSÉ doit être disponible toutes les heures de la période hivernale, soit du 1er décembre d'une année au 31 mars de l'année suivante, et l'énergie associée à la puissance garantie doit pouvoir être livrée pour un minimum de 100 heures durant cette période. [...]

Le Règlement précise également que le bloc visé est assorti d'un service d'équilibrage et de puissance complémentaire sous forme d'une entente d'intégration de l'énergie éolienne souscrite par le Distributeur auprès d'Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité ou d'un autre fournisseur d'électricité québécois. Ce service d'équilibrage et de puissance complémentaire sera acquis ultérieurement par le Distributeur. »

Demande :

- 3.1. Veuillez préciser si la portion du bloc de 1 500 MW d'énergie éolienne qui serait octroyée à un soumissionnaire ayant proposé un projet combinant un parc éolien avec une puissance garantie fournie par un SSÉ devra être assorti d'un service d'équilibrage et de puissance complémentaire sous forme d'une entente d'intégration d'énergie éolienne souscrite par le Distributeur.
 - 3.1.1. Dans l'affirmative veuillez préciser si cette entente d'intégration d'énergie éolienne viserait les mêmes services que l'entente en vigueur actuellement.

EXIGENCES MINIMALES

4. **Références :**
- (i) Pièce [B-0050](#), p. 8, lignes 11 à 13;
 - (ii) Dossier R-4110-2019, Phase 3, pièce [B-0191](#), p. 11 et 12;
 - (iii) Dossier R-4110-2019, Phase 3, [D-2021-173](#), p. 48, par. 170.

Préambule :

(i) *« Le soumissionnaire doit s'engager pour une durée contractuelle minimale de 20 ans et maximale de 30 ans à partir de la date de début des livraisons d'électricité. »*

(ii) *« Considérant la préoccupation du gouvernement et du Distributeur d'assurer des approvisionnements en électricité à long terme, le Distributeur propose le critère « contrat visant une durée de 30 ans » pour lequel la distribution des points sera la suivante pour tout projet d'une durée :*

- *égale à 20 ans se verra attribuer moins deux (-2) points ;*
- *inférieure à 30 ans, mais supérieure à 20 ans ne recevra pas de points ;*
- *égale à 30 ans se verra allouer deux (2) points. »*

(iii) *« [170] Enfin, la Régie prend acte du fait que le Distributeur propose de modifier sa grille et d'accorder désormais deux points aux projets offrant des contrats d'une durée de 30 ans ou plus. Conséquemment, la Régie modifie la grille en ce qui a trait au critère « Contrat visant une durée de 30 ans ». » [note de bas de page omise]*

Demandes :

- 4.1. Considérant les références (i), (ii) et (iii), veuillez préciser comment le Distributeur traitera une soumission qui proposerait un contrat d'une durée supérieure à 30 ans.
- 4.2. Veuillez expliquer le retrait du critère de « *Contrat visant une durée de 30 ans* » au profit de l'exigence minimale telle qu'indiquée à la référence (i).